



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025



PARTIE 1

**LE SYNDICAT
MIXTE DES
RIVES DU
RHÔNE**

PAGE 4

PARTIE 2

**LA MISE
EN OEUVRE
DU SCOT
APPROUVÉ**

PAGE 10

PARTIE 3

**LE SCOT EN
ACTION - LES
ÉTUDES CLÉS
2025**

PAGE 16

PARTIE 4

**L'
OBSERVATOIRE
DU SCOT**

PAGE 20

PARTIE 5

**LE SMRR
OUVERT SUR
L'EXTÉRIEUR**

PAGE 24

PARTIE 6

**PARTENARIAT
AVEC RIVES
NATURE**

PAGE 28

ANNEXES - N°1 BILAN DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN 2025 - PAGE 30

- N°2 LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL - PAGE 31

PARTIE

1



**LE SYNDICAT
MIXTE DES RIVES
DU RHÔNE**

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a pour vocation initiale l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et sa traduction dans un projet de territoire qui compte 286 000 habitants sur un ensemble de 152 communes, à cheval sur 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône). Le SMRR accompagne les EPCI et les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en lien avec le projet de territoire à grande échelle (aménagement/urbanisme, habitat /logement, sobriété foncière et énergétique, mobilités/déplacements, économie/commerce, environnement/biodiversité). Le projet de territoire des Rives du Rhône est labellisé Territoire Engagé pour la Nature.

LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE

Le bureau syndical du SMRR s'est réuni à 10 reprises au cours de l'année (les 08/01, 05/02, 12/03, 02/04, 07/05, 02/07, 03/09, 01/10, 05/11 et 03/12) et le conseil syndical à 3 reprises (les 12/02, 26/03, 12/11).

Le bureau syndical est composé des élus suivants, représentants des EPCI :

- Président : Philippe DELAPLACETTE (Porte de DrômArdèche)
- 1er vice-président en charge de l'économie : Thierry KOVACS (Vienne Condrieu Agglomération)
- 2ème vice-président en charge du commerce : Serge Mercier (Entre Bièvre et Rhône) depuis mars 2025 en remplacement de Sylvie Dezarnaud
- 3ème vice-président en charge des finances, de la prospective et de l'observatoire : Simon PLENET (Annonay Rhône Agglo)
- 4ème vice-président en charge de l'air, l'énergie, le climat et la santé : Serge RAULT (Pilat Rhodanien)
- 5ème vice-président en charge de l'agriculture et de la forêt : André FERRAND (Val d'Ay)
- 6ème vice-président en charge des PLU(i)(H)(D) : Luc THOMAS (Vienne Condrieu Agglomération)
- 7ème vice-président en charge de l'environnement et de la biodiversité : Philippe GENTY (Entre Bièvre et Rhône)
- 8ème vice-président en charge des transports, mobilités et des TIC : Christophe DELORD (Annonay Rhône Agglo)
- 9ème vice-présidente en charge de l'habitat, du logement et du tourisme : Diane VIGIER (Porte de DrômArdèche)
- 10ème vice-président en charge de la ressource en eau, les inondations et les risques : Frédérick DUBOUCHET (Vienne Condrieu Agglomération)
- 11ème vice-président en charge de la concertation, la communication et le foncier : Gilles VIAL (Entre Bièvre et Rhône)
- 12ème vice-présidente en charge de la lutte contre l'artificialisation : Claudine PERROT BERTON (Vienne Condrieu Agglomération)

Retour sur quelques sujets phares abordés lors des Conseils et Bureaux Syndicaux de l'année 2025 :

Les comités techniques du SMRR :

Le comité technique composé des techniciens du SMRR et des directeurs ou représentants des différentes intercommunalités du territoire s'est réuni à 3 reprises les 28 mars, le 03 juin et le 12 septembre. En complément, un autre format de COTECH thématique a été proposé au cours de l'année 2025 :

- Cotech énergie : 22 avril, 8 juillet, 29 août, 19 décembre,
- Cotech économie : 12 mai,
- Cotech Action Cœur de Ville / Petite ville de demain : le 11 septembre,
- Cotech mobilité : 17 février.

LA GESTION BUDGETAIRE

Le budget primitif 2025 a été voté pour un montant de 891 758.71€ en section de fonctionnement et 785 997.36 € en section d'investissement (total : 1 677 756.07 €).

Après une baisse de 0.75€ entre 2014 et 2018, la cotisation est stabilisée à 2,40 €/habitant depuis 2019 mais nécessitera une réévaluation à compter du budget 2026.

Depuis le 1er janvier 2025, le SMRR a adopté la nouvelle nomenclature budgétaire M57 à l'image des EPCI et il a présenté les comptes sous la forme du CFU (Compte Financier Unique).

L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

Composition de l'équipe permanente :

- L'équipe est composée de 4 agents permanents et 1 agent en détachement longue durée auprès de la FPE et a accueilli 2 stagiaires de 6 mois.

En décembre 2025, l'équipe technique du SMRR est donc composée comme suit :

- Un directeur, en charge du pilotage opérationnel et stratégique (Cédric LANSOU)
- Une directrice adjointe, en charge des missions urbanisme / habitat / mobilités / énergies / économie / commerce (Adeline MENNERON)
- Un chargé de mission en charge du SIG / foncier / eau (Julien VIZET)
- Une assistante de direction Finances et RH (Gaëlle MALLET)
- Un agent en détachement longue durée auprès de la FPE (Julien LAHAIE)

LE PLAN DE MANDAT 2020 - 2026

Donner à voir la façon dont les élus entendent se saisir du SMRR et du Scot pour le mandat en cours :

L'équipe du SMRR a élaboré au début de l'année 2021, avec les élus du bureau syndical, un plan de mandat donnant le cap à suivre pour la mise en œuvre opérationnelle du Scot des Rives du Rhône approuvé en novembre 2019 et renforçant les actions du SMRR dans l'accompagnement des EPCI membres. Ce plan de mandat a été présenté et validé en conseil syndical le 3 mars 2021. Le plan de mandat est disponible en téléchargement sur le site Internet du SMRR.

Mettre en
œuvre le
projet et faire
territoire

Projet validé en conseil syndical
du 03 mars 2021

Plan de mandat
2020 - 2026

1. APPLIQUER :

Mettre en œuvre le Scot dans les documents de planification - p.4

2. PARTAGER :

Promouvoir l'appropriation du Scot et de ses enjeux - p.6

3. ANIMER :

Piloter des démarches et des études mutualisées sur des thèmes à enjeux - p.8

4. OBSERVER :

Suivre les dynamiques territoriales et évaluer le Scot - p.10

5. RESTER ENGAGÉ :

Vers un territoire à biodiversité positive, avec Rives Nature - p.12

6. S'AFFIRMER :

Conforter la place des Rives du Rhône dans les démarches et projets menés à d'autres échelles - p.14

Point d'avancement du plan de mandat 2020/2026 du SMRR :

1/ APPLIQUER LE SCOT

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Mise en compatibilité des documents intercommunaux	En cours (action réalisée sur la durée)	Pour rappel, tous les documents d'urbanisme doivent désormais, depuis novembre 2022, être compatible avec le SCOT approuvé en 2019. Seules 3 communes ont une incompatibilité forte avec le Scot et n'ont pas engagé de procédure de mise en compatibilité actuellement.
Avis sur les PA/PC et projets commerciaux	En cours (action réalisée sur la durée)	Avis régulièrement donnés. Des projets ont été améliorés grâce à ce travail. Plusieurs saisines volontaires de la CDAC.

2/ PARTAGER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Réunir la conférence économique territoriale	En cours (action réalisée sur la durée)	5 conférences organisées (une par an)
Associer les techniciens et les élus communautaires	En cours (action réalisée sur la durée)	Plusieurs Cotech : aménagement, économie, eau, énergie, mobilité/déplacements. Organisation de journées de formation thé-matiques (désimperméabilisation, démarche ERC, vieilles forêts).
Liens avec la société civile (presse, sites Internet,...)	En cours (action réalisée sur la durée)	Plusieurs articles dans la presse locale et spécialisée, articles dans les journaux municipaux et communautaires, articles sur les sites Internet du SMRR et des collectivités.
Rencontres régulières (séminaires, conférences)	En cours (action réalisée sur la durée)	4 conférences de l'habitat, assises de l'eau des Rives du Rhône. Plusieurs visites de projets du territoire.

3/ ANIMER ET ACCOMPAGNER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Etude sur le lotissement de qualité	Terminée	Etude terminée en 2021.

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Accompagner les collectivités sur des études pré-opérationnelles	Terminé	13 Etudes friches réalisées entre 2022 et 2024. Un document de synthèse des principales conclusions issues des 12 études a été réalisé.
Réflexion sur la stratégie ERC avec Rives Nature	Terminée	Deux ateliers de travail organisés et une étude réalisée.
Echanges et sensibilisation sur l'urbanisme favorable à la santé	Terminé	Diagnostic santé réalisé par l'ARS.
Réactivation du réseau des acteurs de l'eau	Terminé	Assises de l'eau des Rives du Rhône organisées en 2024. Les partenaires en charge de l'eau seront mobilisés dans le cadre de la future modification du Scot.
Réaliser une étude d'opportunité sur la SLGRI (Stratégie Locale de gestion du Risque Inondation)	Terminé	Etude réalisée en 2022. Assises de l'eau des Rives du Rhône organisées en 2024 notamment sur cette thématique
Etude sur le panorama économique des Rives du Rhône	Terminée	Etude réalisée. En 2024-2025, le SMRR, avec les DDT07 et 38, a été lauréat de l'AMI de l'Etat « aménager des territoires productifs, sobres et créateurs de valeur ». Ces ateliers ont permis de produire une feuille de route pour les prochaines années.
Etude sur les enjeux de coordination/ complémentarité de l'offre de transports/déplacements	En cours	Lancement d'une démarche pour échanger sur les infrastructures majeures de transports / mobilité à l'échelle du SMRR avec les départements et la Région. 1ère réunion faite en 2025. Rencontre avec le ministre des transports à Paris en décembre 2025.
Etude sur la désimperméabilisation	Terminée (non prévue initialement)	Production de documents pédagogiques sur la désimperméabilisation.
Etude sur la (non) densification des espaces peu denses	Terminée (non prévue initialement)	Réalisation de l'étude en 2025. Mise en place d'une méthodologie d'accompagnement des communes qui sera déployée à partir de 2026.

4/ OBSERVER - 5/ RESTER ENGAGES

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Inventaire des friches économiques	Terminé	La démarche a permis d'engager la réalisation d'études pré-opérationnelles sur des friches. L'inventaire réalisé en 2021 a été mis à jour en 2025.

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Suivi de la production d'EnR	Terminé	Plusieurs rencontres avec des acteurs EnR organisées. Etudes de capacités avec des acteurs EnR réalisées.
MAJ Orthophoto et BD OccSol	En cours (action réalisée sur la durée)	Réalisation de l'analyse de l'artificialisation obligatoire tous les 3 ans pour les EPCI. Appui du SMRR pour la réalisation de ce bilan triennal.
Inventaire des vieilles forêts	En cours	Pré-cartographie réalisée. Deux inventaires terrains réalisés en Ardèche en 2024 et 2025. Poursuite des inventaires en 2026.
Etude sur les marchés immobiliers	Terminée	Actualisation en 2025 de l'étude sur les marchés immobiliers des Rives du Rhône conduite en 2022, afin d'observer l'adéquation de l'offre avec les revenus des ménages du territoire.
Bilan à 6 ans	Terminé	Bilan à 6 ans réalisé et présenté en conseil syndical.
Ecoutes STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs)	En cours (action réalisée sur la durée)	Réalisation des écoutes annuelles en 2024, construction d'un bilan du suivi sur 15 ans en 2025/2026.

6/ S’AFFIRMER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Poursuivre les démarches InterScot aire métropolitaine lyonnaise et Drôme-Ardèche	En cours (action réalisée sur la durée)	Le SMRR participe activement aux 2 démarches INTERSCOT de son périmètre tant d'un point de vue politique que d'un point de vue technique.
S'impliquer dans la Fédé Scot	En cours (action réalisée sur la durée)	Le Président Philippe Delaplacette est co-référent régional de la Fédé des SCOT en AU-RA

PARTIE **2**



**LA MISE EN
OEUVRE DU SCOT
APPROUVÉ**

L'article 6.2 du règlement intérieur du SMRR prévoit qu'il soit « **rendu compte au conseil syndical des décisions prises en bureau syndical dans l'exercice de ses délégations** ». Une note détaillée rendant compte des décisions prises en bureau syndical est régulièrement proposée aux membres du Conseil Syndical.

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET LES AVIS SUR LES PLU

L'accompagnement des communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme :

Dans le cadre de l'élaboration / révision de leurs documents d'urbanisme, les communes et EPCI sont accompagnées par le SMRR.

Au lancement de la révision, le SMRR produit un porter à connaissance synthétique des principaux éléments du Scot que la commune devra prendre en compte pour que son PLU soit compatible. A la demande de la commune, une rencontre peut être organisée à cette étape entre les élus de la collectivité et un élu et technicien du SMRR. Au-delà de ces rencontres spécifiques, les techniciens du SMRR participent aux réunions de travail tout au long de l'élaboration du PLU(i - H).

Ainsi, des réunions ad-hoc ont eu lieu au cours de l'année 2025 avec les EPCI et les communes pour les accompagner, en amont de leur procédure. C'est notamment le cas pour les 2 futurs PLUi en cours de préparation : Entre Bièvre et Rhône et Vienne Condrieu Agglomération.

Les avis sur les PLU arrêtés :

Le conseil syndical a donné « délégation au bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot, mentionnés aux articles L.142-1 et R.423-50 du Code de l'Urbanisme » par délibération du 16 décembre 2020).

Au cours de l'année 2025, le SMRR a été consulté plusieurs fois en tant que Personne Publique Associée pour émettre un avis dans le cadre de l'arrêt de PLU.

Expéditeur	Commune / EPCI	Nature du projet	Date envoi	Avis du SMRR
EBER	Revel-Tourdan	Modification °4 du PLU	05/02/2025	Compatible
Ozon	Ozon	Modification simplifiée n°1	12/03/2025	Compatible
EBER	Roussillon	Modification simplifiée n°2	15/04/2025	Compatible
Beausemblant	Beausemblant	Modification simplifiée n°2	05/05/2025	Compatible
ARA	ARA	Modification simplifiée du PLUi	27/06/2025	Compatible
VCA	Seyssuel	Révision du PLU	11/09/2025	Compatible sous réserve(1) et recommandations (2)
Saint Rambert d'Albon	Saint Rambert d'Albon	Modification simplifiée n°6	24/06/2025	Compatible
Andancette	Andancette	Modification n°2 du PLU	23/02/2025	Compatible

Expéditeur	Commune / EPCI	Nature du projet	Date envoi	Avis du SMRR
St Romain d'Ay	St Romain d'Ay	Révision du PLU	06/11/2025	Compatible avec 1 réserve et 5 recommandations
Peyraud	Peyraud	Modification simplifiée n°2	17/10/2025	Compatible sous réserve (1)
Champagne	Champagne	Modification n°2	27/10/2025	Compatible
Claveyson	Claveyson	Modification n°1	28/10/2025	Compatible sous réserve de prise en compte de l'eau
St Sorlin en Valloire	St Sorlin en Valloire	Modification simplifiée n°4	06/11/2025	Compatible
St Etienne de Valoux	St Etienne de Valoux	Modification n°2	17/11/2025	Compatible

L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI ET LES AVIS SUR LEURS SCHÉMAS

Les PLUi d'Entre Bièvre et Rhône et Vienne Condrieu Agglomération :

Les deux EPCI se sont engagés dans l'élaboration de leur PLUi. Les équipes des Rives du Rhône accompagnent les collectivités à travers la relecture et l'analyse de différents documents produits dans le cadre de l'élaboration des PLUi et en participant à différentes réunions de travail.

Le schéma d'accueil des entreprises d'Entre Bièvre et Rhône :

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a été mobilisé par les services d'EBER dans le cadre de l'actualisation du Schéma de développement économique et commercial de la collectivité. Ce dernier, réalisé avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de Lyon doit permettre un atterrissage opérationnel du SCOT approuvé en 2019 notamment à travers un développement encadré des nouvelles zones d'activités et des projets de densification/requalification de l'existant. Le SMRR a emis un avis en juillet 2025.

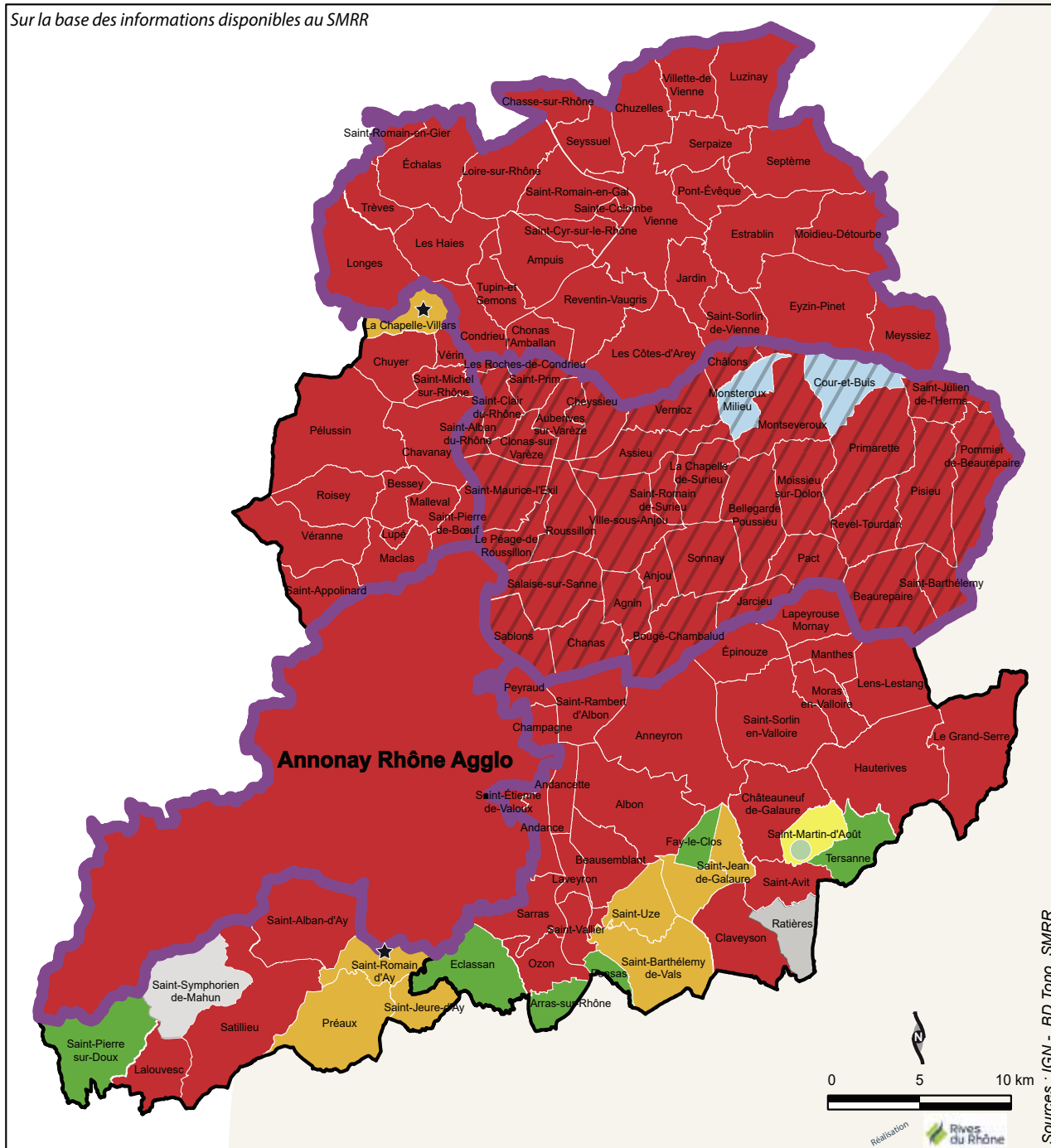
Le Programme Local d'Habitat de la CC Porte de DrômArdèche :

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a accompagné l'intercommunalité dans le cadre de l'actualisation de son Programme Local de l'Habitat aux cours de différents temps d'échange. Le Syndicat a émis un avis favorable assorti d'une réserve et d'une recommandation en juillet 2025.

ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME

RIVES DU RHONE - 1er JANVIER 2026

Sur la base des informations disponibles au SMRR



Sources : IGN - BD Topo, SMRR

PLUi(H)	PLU	RNU	CC
En élaboration	Approuvé	Communes en RNU précédemment couvertes par un POS. Elaboration du PLU en cours	Approuvé
Documents arrêtés	En révision	Commune en RNU pas de procédure d'élaboration de document d'urbanisme en cours	En révision
Documents approuvés	En élaboration		En vigueur avec PLU en élaboration
	Documents arrêtés		

LES AVIS SUR LES PROJETS SUR LE TERRITOIRE

Les avis sur les projets > 5000m² de surface de plancher :

Conformément au code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5000m² de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le Scot.

Au cours de l'année 2025, le SMRR a donné un avis sur des projets entrant dans ce cadre, projets de logements ou économiques. A plusieurs reprises, le SMRR s'est rapproché des porteurs de projet pour améliorer la qualité de ces derniers :

Projets de logements :

Expéditeur	Demandeur	Localisation du projet	Nature du projet	Date envoi	Avis du SMRR
VCA	GOBBA	Vienne	PC 5000m ²	23/01/2025	Compatible
VCA	GOBBA	Vienne	PC 5000m ²	24/01/2025	Compatible
EBER	SEFI	Sablons	PA 5000m ²	05/02/2025	Défavorable
EBER	SCCV sous les pommiers	Saint Maurice l'Exil	PC 5000m ²	25/01/2025	Défavorable
EBER	RBC Projets	Sablons	PA <5000m ²	03/02/2025	Compatible
CCPDA	BAMA	Saint Rambert d'Albon	PA modif	20/06/2025	Compatible

Projets économiques :

La consultation sur les projets économiques de plus de 5000m²

Expéditeur	Demandeur	Localisation du projet	Nature du projet	Date envoi	Avis du SMRR
VCA	SCCV Bernet	Pont Évêque	PC éco	04/07/2025	Compatible
VCA	Herard	Ampuis	PC Serres agricoles	01/09/2025	Compatible
VCA		Ampuis	PC Serres agricoles	28/10/2025	Compatible

La consultation sur les projets commerciaux de 300 à 1000 m²

Le SMRR analyse l'ensemble des projets commerciaux de plus de 300 m² qui ne relèvent pas d'un passage automatique en CDAC.

Expéditeur	Demandeur	Localisation du projet	Nature du projet	Date envoi	Avis du SMRR
EBER	HCL IMMO	St Clair du Rhône	PC commerce		Défavorable
CCPDA	U express	Châteauneuf de Galaure	PC commerce	25/05/2025	Favorable avec réserves

CCPDA	SCI de Willerme (Mercedes)	St Rambert d'Albon	PC garage concessionnaire	01/05/2025	Défavorable puis favorable
-------	-------------------------------	-----------------------	------------------------------	------------	-------------------------------

De plus, le SMRR a rencontré plusieurs opérateurs et élus locaux en cours d'année, à leur demande, pour échanger sur des projets commerciaux sur le territoire du SMRR.

Projet Energétique:

Expéditeur	Demandeur	Localisation du projet	Nature du projet	Date envoi	Avis du SMRR
VCA	Total énergies	Estrablin	PC PV	12/02/2025	Compatible

PARTIE 3



LE SCOT EN ACTION - LES ETUDES CLÉS ET LES DATES MARQUANTES DE 2025

ETUDE SUR UN PORTEFEUILLE DE FRICHES ECONOMIQUES (AVEC EPORA)

ATELIER DES TERRITOIRES - AMENAGER DES TERRITOIRES PRODUCTIFS, SOBRES ET CREATEURS DE VALEUR

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a été lauréat de l'appel à projet de la DGALN pour l'organisation d'ateliers des territoires sur le thème « aménager des territoires productifs, sobres et créateurs de valeur ». Dans ce cadre, le SMRR, avec l'appui des DDT 07 et 38, dispose de l'accompagnement d'un groupement de bureaux d'études mené par le cabinet Atelier du Rouget.

L'objectif de cet atelier est de répondre aux 5 grands défis identifiés dans l'étude sur les modèles économiques des Rives du Rhône réalisée en 2023 :

- **1. Virage industriel et sobriété foncière** : comment concilier croissance économique et sobriété foncière ? Nécessité d'un changement de logiciel d'aménagement (maîtrise publique du foncier, difficulté à faire sortir les ZAE...).
- **2. Virage industriel et vulnérabilité économique** : quels mécanismes assurantiels adopter ? L'industrie est très vulnérable à des évolutions Géo-politiques-économiques macro qui nous dépassent. Nécessité de développer d'autres secteurs économiques en parallèle.
- **3. Virage industriel et accueil de population** : comment augmenter l'offre d'accueil et les services à la population ? Le virage industriel suppose une augmentation des dépenses de fonctionnement (notamment autour des services à la population) ? Nécessité d'investir ; Nécessité de mettre les acteurs en situation de participer à l'augmentation de l'offre.
- **4. Virage industriel et acceptabilité** : comment gérer la conflictualité que génère certains projets ? Favoriser la pédagogie pour montrer les avantages du développement industriel et mobiliser davantage les acteurs économiques.
- **5. Virage industriel et gouvernance** : quelles sont les alliances à renforcer ? Nécessité de mieux travailler ensemble entre les EPCI. Parler d'une seule voix et coopérer pour mieux peser.

Il vise aussi à amener l'ensemble des acteurs des projets industriels (collectivités, représentants de l'Etat et de ses agences, entreprises, associations environnementales, agriculteurs, représentants de la société civile...) à se rencontrer et à échanger afin de changer dans les façons de faire de chacun. Dans ce cadre, 3 ateliers ont été organisés 2024 et 2025. Le travail réalisé au cours de ces ateliers a permis de proposer une feuille de route qui sera mise en œuvre par le SMRR, Inspira et Annonay Rhône Agglo dans les prochaines années.



ETUDE SUR LES MARCHES IMMOBILIERS

Les études sur les marchés immobiliers visent à disposer d'un état des lieux précis et des perspectives sur les tendances et la conjoncture en matière de logements et d'immobilier. Ces données ont notamment vocation à être confrontées avec les objectifs définis dans le Scot pour vérifier que ceux-ci sont toujours, ou non, en adéquation avec les réalités des marchés.

L'étude sur les marchés immobiliers a été réalisée en 2015. Elle a ensuite été mise à jour en 2021-2022, notamment pour identifier les tendances des marchés immobiliers du territoire en lien avec les effets de la période Covid et les taux d'intérêts des prêts immobiliers très bas.

Une mise à jour a été réalisée en 2025, en collaboration avec l'agence d'urbanisme de Lyon pour prendre en compte les nouvelles tendances : crise du logement, taux d'intérêts élevés pour les prêts, coûts élevés des matériaux...

L'étude permet d'identifier les enjeux liés à l'habitat et au logement à l'échelle des EPCI des Rives du Rhône. Elle permet également de comprendre les marchés immobiliers et de les croiser avec les capacités d'acquisition des ménages du territoire.



ETUDE SUR LA (NON) DENSIFICATION DES ESPACES PEU DENSES

La loi Climat et Résilience a instauré l'objectif d'atteinte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 à l'échelle nationale. Cela va entraîner une raréfaction du foncier disponible et l'extension de l'urbanisation est amenée à devenir l'exception. Pour continuer à se développer et répondre aux besoins des habitants et des entreprises, les collectivités vont devoir s'engager de plus en plus vers la densification du foncier déjà urbanisé.

Le risque pour le territoire est de subir cette densification qui peut impliquer des contraintes et nuisances fortes : conflits de voisinage, dégradation de la qualité de vie, banalisation des paysages, inadaptation des équipements et services existants...

Pour que cette densification soit réussie et acceptée, il est indispensable qu'elle soit encadrée et accompagnée ; Ainsi, tous les espaces urbains ne sont pas favorables à la densification. Si certains espaces devront être densifiés, d'autres devront au contraire être préservés. La densification, qui peut prendre plusieurs formes, devra aussi être adaptée au contexte local.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a mené en 2025, en partenariat avec l'agence d'urbanisme de Lyon, une étude sur la (non) densification des espaces peu denses.

L'objectif étant de construire une base de données permettant d'identifier les tissus urbanisés favorables ou non à une densification. L'étude a permis de mettre en place une méthodologie à l'échelle des 152 communes du SMRR qui pourra être déployée plus spécifiquement auprès de chaque commune qui le souhaite, pour accompagner les élus et techniciens à la prise en compte des enjeux de la densification.

Dans cette démarche, le SMRR propose, à la demande des communes, d'organiser des ateliers de travail avec les élus de

la commune pour les accompagner dans la définition de leur projet politique concernant les enjeux de densification.

Cet accompagnement peut se faire soit dans le cadre d'une procédure d'élaboration ou révision de PLU, soit dans le cadre d'une réflexion sur le projet de territoire de la commune. Les référents urbanisme des EPCI ainsi que le bureau d'études accompagnant la commune sur le PLU seront associés à la démarche.

L'ETUDE SUR LA PERTINENCE OU NON D'INTEGRER UN PCAET AU SCOT DES RIVES DU RHONE ET SUR LA REALISATION D'UN ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE SUR LE VOLET AIR-CLIMAT-ENERGIE.

La loi permet aujourd'hui aux Scot d'intégrer un PCAET directement dans le document. Si cette proposition peut permettre de mieux coordonner les actions air-climat-énergie avec le projet politique du Scot, cette solution n'est toutefois pas pertinente pour l'ensemble des Scot. Cette étude a ainsi conclu sur le fait de laisser le portage des PCAET aux EPCI. L'étude a aussi permis de faire un état des lieux des volets air-climat-énergie sur les Rives du Rhône et de comparer les actions mises en place par les EPCI dans le cadre de leurs PCAET. Cette étude constitue de plus un diagnostic du territoire sur ces volets qui sera utile dans le cadre de la modification du Scot.

LA COMMUNICATION & CONCERTATION

Le SMRR dispose de différents outils pour concerter et faire connaître le SMRR et le Scot au plus grand nombre. En 2025, des actions de communication ont été réalisées à destination des élus du territoire :

- Rédaction d'articles pour les journaux municipaux à la demande ;
- Publications d'actualités sur le SMRR et le Scot sur le site Internet du SMRR et sur LinkedIn.

PARTIE 4



L'OBSERVATOIRE
DU SCOT

Dans le cadre de son observatoire, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône continue de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation du Scot. Il accompagne également les communes, EPCI ainsi que les bureaux d'études (les accompagnant) dans leurs projets. L'ensemble des données produites par le SMRR sont mises à disposition gratuitement aux différents partenaires.

REALISER LE BILAN TRIENNAL ZAN GRÂCE À L'OBSERVATOIRE DE L'OCCUPATION DES SOLS DES RIVES DU RHÔNE

Dans la continuité du travail portant sur l'analyse des différents décrets de mise en œuvre de la trajectoire ZAN, mené tout au long de l'année 2024, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône poursuit en 2025 son accompagnement en guidant les communes et EPCI dans la réalisation de leur bilan triennal.

Dans cette démarche, différents travaux ont été réalisés. Pour commencer, une plaquette de communication présentant ce qu'est le rapport triennal ainsi que son contenu. C'est ensuite sur la mobilisation de la donnée pour la rédaction du rapport triennal que le Syndicat Mixte des Rives du Rhône tire son épingle du jeu.

Effectivement, l'État met à disposition des données sur le « portail de l'artificialisation » afin de permettre une comparaison entre territoires à l'échelle nationale. Ces données chiffrées ne sont toutefois pas cartographiées et ne permettent pas, à l'échelle locale de comprendre l'origine et la localisation de la consommation d'ENAF.

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône dispose depuis plusieurs années d'une base d'observation de l'occupation des sols (BD OccSol). Celle-ci permet d'observer cartographiquement l'évolution de l'occupation des sols selon une armature en 52 classes ainsi que l'évolution de la consommation d'ENAF. L'utilisation de cette base de données pour la réalisation du rapport triennal a été validée par le sous-préfet de Vienne, coordinateur des 5 DDT à l'échelle des Rives du Rhône.

C'est dans ce contexte que le Syndicat Mixte des Rives du Rhône met à disposition des communes et EPCI membres un ensemble d'éléments permettant de réaliser le rapport triennal :

- Des données concernant la consommation d'ENAF sur plusieurs années ainsi qu'un objectif ZAN pour la période 2020-2030.
- Un atlas cartographique avec les consommations d'ENAF observées entre 2009 et 2020 et entre 2020 et 2023.
- Un atlas cartographique avec les ENAF restants dans les zones U et AU des PLU en vigueur ou PLU(i) arrêtés.
- Une trame de rapport triennal déclinée en deux versions. (Simple/Complète)
- Un exemple de délibération

L'ensemble des outils mis à disposition par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône permettent d'accompagner les communes et EPCI dans la rédaction de leur bilan triennal.

Cette étape, à la fois technique et politique, permet de faciliter la définition de la stratégie territoriale et d'accompagner son ajustement si nécessaire.

À partir du constat de la situation établie dans le rapport, il est alors possible de définir des perspectives d'évolutions à venir et de mesurer leurs conséquences sur les dynamiques territoriales afin d'atteindre le zéro artificialisation nette des sols en 2050.

Un accompagnement sous forme de rendez-vous en mairie a été réalisé avec les communes qui le souhaitent afin de faciliter la réalisation du rapport triennal.

Depuis 2024, 77 communes, soit près de 51 % des communes du territoire, ont réalisé leurs rapports triennaux. Certains ont été portés par les EPCI dotés ou en cours de réalisation de PLUi, c'est le cas par exemple pour Vienne Condrieu Agglomération et Entre Bièvre et Rhône. Pour Annonay Rhône Agglo, l'arrêt du PLUi(h) ne leur a pas permis de prendre le sujet en main, le travail sera effectué courant de l'année 2026.

Pour les autres communautés de communes ne possédant pas de PLUi ou n'ayant pas de démarche en cours sur le sujet, ce sont les communes qui réalisent directement le rapport triennal. Aujourd'hui, 10 communes ont réalisé leurs rapports triennaux

Fin 2025, 12 communes supplémentaires sont rentrées en contact avec le Syndicat Mixte des Rives du Rhône pour initier la démarche.

BILAN A 6 ANS DU SCOT (2019-2025)

Le Scot des Rives du Rhône a été approuvé le 28 novembre 2019. Selon l'article L143-28 du Code de l'Urbanisme, l'analyse doit être réalisée 6 ans après l'approbation ou la délibération prescrivant la révision du Scot. Cette analyse a été réalisée sur la période 2019-2025.

En 2025, l'équipe du Syndicat Mixte des Rives du Rhône a réalisé le bilan à 6 ans du Scot.

Les élus du bureau syndical du SMRR ont souhaité produire un bilan qui intègre à la fois des éléments quantitatifs, mais aussi des éléments plus qualitatifs. C'est pour cela que des interviews d'élus, partenaires ainsi que la présentation de quelques projets du territoire ont été intégrées dans le bilan.

Pour constituer ce bilan, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône s'est appuyé sur différents documents : des études et analyses réalisées au cours du mandat, son observatoire avec notamment des bases de données créées par celui-ci, et enfin un document technique intégrant des analyses plus précises accompagnées de cartes et tableaux pour chaque indicateur et qui permet de compléter au besoin ce bilan à 6 ans.

À noter que les différents documents précités sont disponibles sur demande et/ou en téléchargement sur le site Internet du SMRR : www.scot-rivesdurhone.com.

Globalement, les évolutions du territoire observées entre 2019 et 2025 pour les 6 premières années de mise en œuvre du Scot approuvé le 28 novembre 2019 vont dans le sens du projet de territoire porté dans le Scot. Nous n'observons pas de tendances défavorables aujourd'hui. Trois thématiques (la ressource eau, l'énergie et la pollution, la consommation foncière et la trajectoire ZAN) peuvent toutefois interroger concernant le lancement d'une procédure de modification.

Compte tenu de ces éléments partagés en séance du conseil syndical du 12 novembre 2025, il a été proposé de maintenir le Scot en vigueur. Les futurs élus devront toutefois engager une procédure de modification pour s'inscrire dans la trajectoire ZAN après 2031 si le cadre législatif actuel est toujours d'actualité.

E1 : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

OBJECTIF DU SCOT

Préserver les coupures vertes identifiées de toute construction (DOO p.114).

Bien inscrire les espaces bâtis dans leur site et traiter qualitativement les limites entre le bâti et la campagne, les entrées et les traversées de bourgs (DOO p.118).

Maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques (DOO p.126).

Protéger les réservoirs de biodiversité d'enjeu régional et local et préserver les espaces boisés (DOO p.124, DOO p.136).



Questions évaluatives :

Les coupures vertes identifiées dans le Scot ont-elles été préservées de toute construction ?

Les secteurs à forts enjeux pour le maintien des corridors écologiques sont-ils préservés de l'urbanisation ?

Les espaces riches en biodiversité spécifiques sont-ils préservés ?

Indicateur E1a. Classement des coupures vertes dans le zonage des PLU et évolution de l'occupation du sol le long des coupures vertes.

Indicateur E1b. Classement des corridors écologiques définis à la parcelle dans le Scot dans le zonage des PLU et évolution de l'occupation du sol dans les corridors écologiques définis à la parcelle dans le Scot.

Indicateur E1c. Préservation des réservoirs de biodiversité dans les PLU (identification sur le plan de zonage...).

Indicateur E1d. Evolution des surfaces des espaces naturels et forestiers.

Données utilisées :

- PLU en vigueur – janvier 2025

- SMRR - BD OccSol – 2009, 2015, 2020, 2023

- SMRR – Scot Rives du Rhône (cartographies)

Bilan de la sous-thématique :

Globalement, les coupures vertes, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques sont bien retranscrits dans les PLU et disposent d'un zonage adapté. L'artificialisation des sols dans ces espaces est quant à elle très limitée ce qui permet d'assurer la pérennité de ces espaces essentiels pour la biodiversité. Le Scot permet à son niveau de préserver les espaces naturels socles de la biodiversité. Dans ce cadre, une révision ou modification du Scot sur ce point n'est pas nécessaire.

Classement des coupures vertes dans le zonage des PLU et évolution de l'occupation du sol le long des coupures vertes.

La préservation de la biodiversité est indispensable pour la qualité de vie des habitants et les services qu'elle rend à l'humain. Le Scot et les PLU(i) ont un rôle important à jouer en permettant la préservation des milieux naturels, socles de cette biodiversité.

Le Scot identifie des coupures vertes à préserver notamment du fait de leurs fonctions écologiques et paysagères et préconise leur inconstructibilité. Les communes et EPCI doivent retranscrire ces coupures vertes dans leurs PLU(i) en intégrant des zonages protecteurs, notamment avec des zones A ou N préférentiellement indicées.

Globalement, les PLU(i) ont bien intégré les enjeux de protection de ces coupures vertes dans leurs zonages. Aujourd'hui, aucune coupure verte n'apparaît comme menacée.

Ce constat est confirmé par l'analyse de l'évolution de l'occupation dans ces coupures vertes entre 2020 et 2023 où les espaces agricoles, naturels et forestiers sont globalement préservés de l'urbanisation. Nous ne constatons pas dans l'ensemble d'urbanisation de ces espaces. Les seules constructions nouvelles concernent des extensions d'exploitations agricoles ainsi que des comblements de dents creuses dans des secteurs déjà urbanisés avant l'approbation du Scot.

PARTIE **5**



**LE SMRR
OUVERT SUR
L'EXTÉRIEUR**

Dans le cadre de ses missions, le SMRR a développé des partenariats avec d'autres structures et territoires dans l'objectif de développer la connaissance sur le territoire et de développer le partage d'expériences.

L'INTER-SCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

En 2025, plusieurs études ont été menées à l'échelle de l'aire métropolitaine sur le commerce, l'énergie et la logistique. Une rencontre des présidents a été organisée à Saint-Etienne en avril 2025.

L'INTER-SCOT DROME-ARDECHE

Le SMRR s'est mobilisé dans le cadre de l'inter-scot mené à l'échelle des deux départements de la Drôme et de l'Ardèche. Plusieurs rencontres ont été organisées entre les techniciens des Scot. Une rencontre des présidents a été organisée en octobre 2025 à Saint-Julien-en-Saint-Alban.

LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

En 2025, les instances de la Fédération Nationale des Scot se sont réunies à plusieurs reprises, en présentiel et en distanciel pour échanger sur les actualités en lien avec les Scot, et notamment les enjeux liés au ZAN. Le Président et les équipes du SMRR ont participé aux 19èmes Rencontres Nationales des Scot à Arcachon en juin 2025, sur le thème « Ensemble, construire demain ! Adapter le développement aux capacités des territoires ».

La fédération nationale des Scot, avec ses 332 structures adhérentes, est une fédération proche du terrain : une newsletter par mois, des infos-flash de décryptage des lois, de multiples formations et webinaires, des décryptages juridiques, des animations territoriales avec les référents régionaux. La Fédération s'active également par du lobbying parlementaire ou dans le cadre d'études de portée nationale avec de multiples partenaires, privés comme publics. Une rencontre régionale a été organisée à Vénissieux le 26 novembre 2025.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMARCHE DE CLASSEMENT UNESCO

En 2024 et 2025, le SMRR a décidé d'accompagner le projet de préfiguration « la Vallée du Rhône de Vienne à Valence, un territoire de tradition, de diversité et d'adaptation au changement, berceau de la syrah et des serines » en vue de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial UNESCO.

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a apporté un appui administratif (demande de subventions, suivi administratif des dossiers), financier (participation au financement d'une étude sur la recherche de la Valeur Universelle Exceptionnelle du territoire) et technique (appui de l'équipe du SMRR aux porteurs de projet).

Les études produites dans le cadre de la démarche pourront venir enrichir le futur Scot dont la modification est prévue au prochain mandat.

La nouvelle association de préfiguration de la démarche « De Rhône en vignes, cultures en partage de Vienne à Valence » a été officiellement créée le 7 mai 2025 à l'hôtel de Région à Lyon. L'accompagnement du SMRR s'est ainsi terminé et le soutien et l'appui à la démarche est maintenant fait directement par les EPCI.

LES AVIS SUR LES DOCUMENTS D'ÉCHELLE RÉGIONALE

Réflexions sur la mise en place d'un SERM Lyonnais :

Dans le cadre de la création d'un « RER à la lyonnaise », la Région, l'Etat et SNCF Réseaux ont engagé des réflexions sur le développement de l'offre ferroviaire voyageurs à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise. Le SMRR a participé à cette démarche au cours de l'année 2025.

Participation à la révision de la charte du parc du Pilat :

Les élus et les équipes du SMRR ont été invités par le Parc Naturel Régional du Pilat au processus de révision de la charte du Parc. Pour rappel, le Scot des Rives du Rhône doit être compatible avec les dispositions pertinentes de cette charte.

Avis sur les projets de demi-échangeurs Nord-Drôme, Inspira et Axe7 :

Le SMRR a donné des avis, favorables, sur les projets de demi-échangeurs Nord-Drôme et sur la consultation publique sur le secteur Nord d'Inspira. De plus, le SMRR a apporté aux partenaires (CCPDA et SM Inspira) un appui sur l'argumentaire montrant la compatibilité de ces projets avec le Scot.

Avis sur le projet de Scot Sud Loire, de l'Est Lyonnais et de l'aire métropolitaine lyonnaise :

Le SMRR a donné des avis sur les 3 Scot voisins arrêtés en 2025 :

- Un avis favorable avec cinq remarques sur le Scot Sud Loire en février 2025.
- Un avis favorable sur le Scot de l'Ouest Lyonnais en avril 2025.
- Un avis favorable avec une réserve sur le commerce sur le Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise en mai 2025.

Avis sur les documents cadres des 5 départements :

En 2025, le SMRR a été consulté sur les documents cadres réalisés par les chambres d'agriculture à l'échelle de chaque département. Ces documents ont vocation à identifier les secteurs favorables à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol. Face à des méthodologies différentes mises en place par chaque chambre d'agriculture et la non prise en compte des autres enjeux (économie, environnement) que les simples enjeux agricoles, les élus ont émis des avis défavorables sur ces documents.

PARTIE 6



**PARTENARIAT
AVEC RIVES
NATURE**

L'EQUIPE DE RIVES NATURE

L'association Rives Nature est présidée depuis 2021 par Monsieur Philippe Genty, également vice-président à l'environnement du SMRR.

Suite au départ de Yannick Simon le 31 décembre 2024, l'association n'a pas été en mesure de recruter. Le portage des missions confiées à l'association a ainsi été réalisé par le président et par les équipes du SMRR en 2025.

DEVELOPPER ET ANIMER UN OBSERVATOIRE, CENTRE DE RESSOURCES

Inventaires des forêts matures :

En 2021 les élus du SCoT ont souhaité poursuivre les campagnes d'inventaires naturalistes en se concentrant désormais sur les forêts matures.

Une première pré-cartographie des forêts anciennes, forêts matures et vieilles forêts des Rives du Rhône avait ainsi été produites ; qui nécessitait des inventaires terrain pour compléter cette première expertise et avoir une évaluation quantitative et qualitative de ces forêts plus précise.

Courant 2023, un groupe de travail (LPO Drôme-Ardèche, CEN Rhône Alpes, FRAPNA Ardèche, Naturama, Conservatoire Botanique National Massif Central (CBNMC) et Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonneveaux) a été constitué pour établir une méthodologie d'inventaire pouvant être déployée sur l'ensemble du territoire. La méthodologie du CBNMC a ainsi été retenue (calcul d'un Indice de Maturité : IMAT) et la FRAPNA Ardèche a été identifiée comme prestataire pouvant réaliser les inventaires.

En 2024, Rives Nature et le SMRR ont conventionné avec Annonay Rhône Agglo et le département de l'Ardèche pour financer une première campagne de recensement des forêts matures sur le périmètre de l'ENS Cance - Ay. Une seconde campagne a été réalisée en 2025. Une troisième campagne sera menée en 2026 pour finaliser l'inventaire sur l'ENS.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE SABLONS ET SERRIERES SUR LEUR PLAN DE GESTION DES ROSELIERES

En 2025, le président de Rives Nature a accompagné les communes de Sablons et Serrières sur la mise en œuvre de leur plan de gestion des roselières.

COMMUNICATION AUTOUR DE RIVES NATURE

Dans le cadre de la communication sur l'association, deux plaquettes ont été réalisées en 2025 afin de montrer les actions réalisées ces dernières années par Rives Nature. La première plaquette est à destination de l'ensemble des partenaires actuels et futurs, la seconde est spécifiquement destinée aux entreprises.

ANNEXE 1 - DELIBERATIONS DU BUREAU ET DU CONSEIL SYNDICAL

Bureau syndical 5 février 2025	
Avis sur le projet arrêté du Scot Sud- Loire	D-2025-01
Conseil syndical du 12 février 2025	
Débat sur les Orientations Budgétaires 2025	D-2025-02
Avenant N°2 pour la participation au programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération lyonnaise	D-2025-03
Acceptation du don/mécénat du Crédit Agricole dans le cadre du projet Unesco	D-2025-04
Bureau Syndical du 12 mars 2025	
Saisine de la CDAC pou le PC n°0383782510003 de la CHL IMMO à Saint-Clair-du-Rhône	D-2025-05
Avis du SMRR sur les documents cadres élaborés par les chambres d'Agriculture de la Drôme, Isère et de la Loire, soumis à consultation par les préfectures	D-2025-06
Conseil Syndical du 26 mars 2025	
Election 2 ^{ème} VP	D-2025-07
CFU et résultats 2024	D-2025-08
Affectation du résultat 2024	D-2025-09
Détermination de la cotisation 2025 des EPCI adhérents au SMRR	D-2025-10
BP 2025	D-2025-11
Actualisation des modalités du télétravail	D-2025-12
Mandat au CDG 38 pour contrats groupe	D-2025-13
Bureau syndical du 02 avril 2025	
Avis sur le projet arrêté du Scot Ouest-Lyonnais	D-2025-14
Bureau syndical du 7 mai 2025	
Avis sur le projet arrêté du Scot de l'agglomération lyonnaise	D-2025-15
Bureau Syndical 02 juillet 2025	
Avis sur le document cadre de la chambre d'agriculture Ardèche et du Rhône, soumis à consultation par la préfecture	D-2025-16
Avis sur le nouveau PLH de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche	D-2025-17
Bureau Syndical 03 septembre 2025	
Avis sur le PLU arrêté de la commune de Seyssuel	D-2025-18
Bureau Syndical du 05 novembre 2025	
Avis sur le PLU arrêté de Saint-Romain-d'Ay	D-2025-19
Conseil Syndical du 12 novembre 2025	
Bilan à 6 ans et évaluation du Scot des Rives du Rhône	D-2025-20
Création de poste et mise à jour tableau des effectifs	D-2025-21
Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire santé mise en place par le CDG38	D-2025-22
Adhésion contrat cadre du CDG38 : fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés	D-2025-23
Demande de Modification n°1	D-2025-24
Débat sur les Orientations Budgétaires 2026	D-2025-25

ANNEXE 2 - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION			
Titulaires		Suppléants	
BOUVIER	Christophe	ABEILLON	Thibald
CHANEAC	Pascal	BELMONTE	Frédéric
CHARLES	Christophe	BON	Cédric
CHARMY	Pierre	BOREL	Christian
DELEIGUE	Marc	CARCEL	Raymond
DREYON	Gilbert	CHARMET	Michel
DUBOUCHET	Frédéric	CHAVAS	Gilbert
DUPHOT	Anne-Marie	DAVID	Karinne
DURAND	Joël	GACEM	Aïcha
FAÏTA	Martine	GIRARD	Hubert
FANGET	Christian	JANIN	Christian
GONON	Christophe	JESTIN	Dominique
HYVERNAT	Nicolas	LOCATELLI	Gérard
KECHICHIAN	Max	MATA	Marine
KOVACS	Thierry	MEMERY	Aurélien
KRAEHN	Fabien	ORENGIA	Alain
PELLOUX-PRAYER	Pierre	PAOLUCCI	Joëlle
PERROT-BERTON	Claudine	PETREQUIN	Christian
PLASSON	Jean-Jacques	RACHEDI	Houari
RACHEDI	Yves	SOY	Laurent
RUCHON	Edith	TESTE	Didier
THOMAS	Luc	THOMASSY	Jean-André
VICIANA	Carole	VEILLARD	Christelle

Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône			
Titulaires		Suppléants	
ARGOUD	Yvan	ANDRE	Sébastien
BOUSSARD	Gérard	ANDRE	Jean-Luc
COULAUD	Raymonde	BONNETON	Gilles
DURANTON	Robert	BUNIAZET	Françoise
GENTY	Philippe	CHERVEL	Jean-Luc
GRANGEOT	Christelle	CICORELLA	Sébastien
LHERMET	Claude	DEZARNAUD	Sylvie
MANIN	Gilbert	FAYE	Guy
MERCIER	Serge	FONLUPT	Dominique
MONDANGE	André	GERLAND	Luc
MONTEYREMAR	Christian	GRAVIER	Sandrine
MOREL	Nathalie	JODAR	Julien
MOULIN-MARTIN	Béatrice	MERCIER	Louis
PAVONI	Jean-François	MERLIN	Olivier
SEGUI	Jean-Michel	MEYER	Constant
TEIL	Laurent	PAQUE	Yannick
VIAL	Gilles	PONCIN	Vincent
VIALLATTE	Régis	ROUSVOAL	Marc

Communauté de Communes Porte de DromArdèche			
Titulaires		Suppléants	
BOUVIER	David	BOURGEON	Véronique
BRUYERE	Jacky	CAIRE	Jérôme
DELAPLACETTE	Philippe	CESA	Jean
DERNAT	Marin	CHEVAL	Vincent
FAURE	François	DURAND	Nicole
GAUTHIER	Patrick	DURAND	Nathalie
HEBERT	Aline	LACROIX	Ludovic
LAFURY	Yves	ORIOLE	Gérard
MONNIER	Yves	PEROT	Sylvie
ORLOWSKI	François	REYNAUD	Christelle
ROBERT	Gérard	ROUCHON	Christian
VIGIER	Diane	SARZIER	Cyril

Annonay Rhône Agglo			
Titulaires		Suppléants	
BAYLE	Damien	BONNET	Jean-Yves
BONNET	Sylvie	BOURRET	Brigitte
DELORD	Christophe	DE LAGARDE	Olivier
DURAND	Maxime	FARRE	Cécilia
FRAYSSE	Yves	FOREL	Christian
MAGAND	Danielle	HONORE	Denis
MARCE	Laurent	LHERMET	Thierry
MASSOLA	Christian	MANTELIN	Edith
MOINE	Catherine	OLAGNE	Patrick
MOLINA	Richard	PHILIPPE	Ronan
PLENET	Simon	RISSEAN	Alexis
SAUZE	Denis	RULLIERE	Yves
SCHERER	Antoinette	TORGUE	Laurent

Communauté de Communes du Pilat Rhodanien			
Titulaires		Suppléants	
CHETOT	Chantal	BOREL	Michel
DEVRIEUX	Michel	GUISSET	Sylvie
METRAL	Patrick	RICHARD	Christophe
RAULT	Serge	ZILLIOX	Charles

Communauté de Communes du Val d'Ay			
Titulaires		Suppléants	
FERRAND	André	COLL	Norbert
MARTIN	Brigitte	JUILLAT	Gaëtan



SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE

Espace Saint-Germain, Bâtiment Ellipse
30, Avenue Général Leclerc
38200 VIENNE

T. 04 74 48 64 71 / contact@scot-rivesdurhone.com

scot-rivesdurhone.com